



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT

Clermont-Ferrand, le 16 août 2021

Communiqué de presse

Renouvellement du label « Grand Site de France Chaîne des Puys – puy de Dôme »

Par décision du 29 juillet 2021 et publié au Journal Officiel le 03 août 2021, Barbara POMPILI, ministre de la Transition Écologique et Bérangère ABBA, Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée de la Biodiversité ont décidé de renouveler le label « Grand Site de France Chaîne des Puys – puy de Dôme » pour les six prochaines années.

Ce label a été obtenu initialement en 2008 et couvrait une étendue de 1 000 ha depuis son premier renouvellement en 2014. Il va désormais concerner 43 000 ha et 26 communes composant la Chaîne des Puys, le plateau des Dômes et la faille de la Limagne. Ce périmètre correspond, exception faite de la montagne de la Serre, à celui inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le label Grand Site de France a été créé par l'État pour garantir l'excellence de la gestion des sites classés de grande notoriété et de forte fréquentation, qui sont l'objet de la politique nationale des Grands sites. Le label reconnaît ainsi à la fois la valeur patrimoniale d'un site et la qualité du projet pour le préserver, selon les principes du développement durable.

Ce projet permet ainsi la préservation du paysage et de "l'esprit des lieux", la qualité de l'accueil du public, la participation des habitants et des partenaires à la vie du Grand Site.

Le renouvellement du label pour le site de la Chaîne des Puys – puy de Dôme concrétise une nouvelle fois, après l'inscription à l'UNESCO de la Chaîne des Puys – faille de Limagne en 2018, le travail collectif accompli au cours de ces dernières années.

Ce travail a permis de mettre en œuvre un projet ambitieux de préservation des paysages et de gestion du public autour de la Chaîne des Puys.

L'attribution du label pour les six années à venir est également la reconnaissance des engagements pris par les collectivités territoriales, et notamment le Conseil Départemental, pour préserver la qualité paysagère et la gestion durable du site. Ce label contribue à faire reconnaître la valeur patrimoniale de ces paysages exceptionnels.

Philippe CHOPIN, Préfet du Puy-de-Dôme et Lionel CHAUVIN, Président du Conseil Départemental, Président du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne se félicitent du renouvellement du label « Grand Site de France Chaîne des Puys – puy de Dôme » qui marque encore une fois la capacité des acteurs du territoire – services de l'État, Conseil départemental, communes, Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, etc. – de rassembler les synergies pour préserver cet écrin géologique et naturel exceptionnel au cœur du département.

Contacts presse

Tél : 06.86.37.90.09 – 06.80.37.34.18
Tél : 04.73.98.63.29 – 04.73.98.63.14
www.puy-de-dome.gouv.fr

18, boulevard Desaix
63000 Clermont-Ferrand